

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M00P003
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre 2014-2020
Version	2020.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a.....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a.....	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a.....	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c.....	26
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c.....	30
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 6f.....	33
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c.....	38
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii.....	41
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii.....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6.....	46
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii.....	47
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	49
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii.....	50
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7.....	51
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8.....	52
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	54
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9.....	55
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises.....	56
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	57
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	59
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme.....	59
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	60
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	63
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	65
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	66

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	67
5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES.....	76
6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	79
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	82
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	83
Fonds Emergence Innovation 2.....	83
<i>Fonds Emergence Innovation 2 - Fonds spécifique d'amorçage et de démarrage.....</i>	<i>86</i>
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	89
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	91
10.1. Grands projets	91
10.2. Plans d'action communs.....	94
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	97
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	97
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	98
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	98
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	98
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	98
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	99
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	99
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	101
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	102
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	103
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	103
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	103
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	103
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	103
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	104
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination	104

ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....104

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	105
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	106
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	107
18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]	108
Documents.....	109
Résultats de la dernière validation	110

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Suite à son approbation le 26 novembre 2014 par la Commission européenne, le Programme Opérationnel FEDER-FSE termine sa 6ème année de programmation au 31 décembre 2020.

- 1. 604 opérations, pour un montant cumulé de FEDER de 143,15 M€ (sur un coût total éligible d'opération de 455,75 M€) représentant 79 % de la maquette FEDER et 55 % de la maquette du PO.**
- 2. 1149 opérations, pour un montant cumulé de FSE-IEJ de 82,99 M€ (sur un coût total éligible d'opérations de 148 M€) représentant 105,1% de la maquette FSE-IEJ et 32 % de la maquette du PO.**

C'est donc près de 87% de la maquette du PO qui a été programmée au 31/12/2020.

La programmation 2020 a été essentiellement alimentée par les volets FEDER et IEJ du programme et a été particulièrement soutenue malgré la crise sanitaire, l'Autorité de Gestion ayant fait le choix d'être très réactive pour répondre à ce contexte exceptionnel.

Ainsi la programmation des crédits FEDER a visé les entreprises et le soutien à l'activité économique en réponse aux conséquences de la crise sanitaire. Dans ce cadre, la dotation de l'Axe 2 "une société porteuse d'emploi" réabondée lors de la révision de juillet 2020 a permis de programmer plus de 8, M€ de FEDER en faveur d'un instrument financier de soutien aux fonds propres des entreprises et pour financer les investissements productifs des PMI/PME régionale.

L'effort de programmation a été aussi très important sur l'Axe 4 "transition vers une économie à faible teneur en carbone". Les projets visant au déploiement des énergies renouvelables et des démonstrateurs en efficacité énergétique ont bénéficié en 2020 de 16 M€ d'engagements supplémentaires de FEDER. Enfin, la dynamique d'appui aux équipements et projets de recherche au sein des DPS et pour les actions visant à fournir un environnement favorable aux entreprises et à l'innovation s'est poursuivie. A ce titre, les crédits encore disponibles sur l'Axe 1 ont été engagés en totalité en 2020 grâce aux 9,7 M€ de FEDER programmés.

La programmation du FSE et de l'IEJ a été moins soutenue en raison de la mobilisation très importante de la maquette depuis 2019. Toutefois des crédits complémentaires visant à répondre aux besoins de formation des publics NEETS ont été programmés à hauteur de 5,6 M€ en 2020 portant le taux d'engagement de la maquette FSE/IEJ à 105 %, Cette programmation complémentaire a été réalisée en anticipation des sous réalisations observées sur ce volet.

Gouvernance du programme

En 2020, 4 Comités de suivi ont été organisés. Ces derniers ont permis d'examiner :

- le Rapport Annuel de Mise en Œuvre au 31/12/2019,
- la modification du programme en réponse à la crise du COVID 19 notamment des modifications de maquette,
- les cahiers des charges de divers AAP bâtiments neufs,
- la consultation du comité de suivi au titre déploiement de REACT EU.

Enfin 11 Comités de programmation en consultation écrite ont été organisés.

Animation / Communication

La communication poursuit son déploiement.

Les actions conduites ont été les suivantes :

- Recensement de projets et mise en valeur sur le site de la Commission européenne et EuropeOCentre-valdeloire.eu,
- Réalisation de vidéos / témoignages de projets innovants inscrits dans le quotidien des habitants,
- Concrétisation d'un partenariat avec Touteurope.fr (valorisation de projets, relais sur réseaux sociaux),
- Mise à jour du guide complet et réalisation d'un guide synthétique à destination des porteurs de projets,
- Maquettage des Résumés à l'attention des citoyens,
- Elaboration de la stratégie de communication Politique de cohésion 2021-2027.

Suivi et Evaluation

La mise en œuvre du plan d'évaluation a été poursuivie avec le lancement de plusieurs missions. L'ensemble des actions mises en œuvre sont décrites dans la section 4 du présent rapport.

Gestion du Programme Opérationnel

La gestion du programme a été marquée par le contexte de crise sanitaire. A ce titre, l'Autorité de gestion a mis en place plusieurs mesures importantes d'adaptations de ses dispositifs de gestion ainsi que le cadre de mise en œuvre du programme. L'objectif était de maintenir un rythme soutenu d'engagements et de paiements mais aussi d'adapter le programme pour en faire un outil de réponse à la crise et d'anticipation de la reprise. Dans ce cadre, ont été mise en place:

Différentes mesures d'organisation

Elles ont permis de poursuivre le travail de programmation et de certification. Cela s'est traduit

notamment par l'adaptation des procédures visant à fluidifier les circuits administratifs, le déploiement du traitement à distance des dossiers, la systématisation des comités en distanciel. D'autre part, pour anticiper l'impact des périodes de confinement sur les opérations, l'Autorité de Gestion a autorisé par arrêté le report de 6 mois l'ensemble des dates de réalisation des opérations en cours au 10 avril 2020. L'introduction de ces éléments d'assouplissement et d'adaptation a été indispensable pour sécuriser les conditions de réalisations des actions dont certaines ont été potentiellement affectées par la crise sanitaire.

Une révision 6 du programme opérationnel

Elle s'est appuyée sur les évolutions réglementaires et les flexibilités introduites par la Commission européenne et visée deux objectifs :

- d'une part adapter la maquette financière du programme pour mobiliser le maximum de crédits en faveur du soutien aux entreprises pour faire face à la crise. Dans ce cadre, et en s'appuyant sur les éléments de flexibilité apportés par les évolutions réglementaires (transferts entre fonds, suppression ou assouplissement de certaines règles de concentration thématique, allègement des procédures de révision), la maquette du programme a été refondue permettant de réabonder fortement l'Axe 2 du programme opérationnel (+ 31 % de dotation supplémentaires).

- d'autre part de concentrer les financements sur les projets permettant de faire face aux impacts immédiats de la crise (besoins en fonds de roulements des entreprises, appui aux filières) et en sortie de crise (soutien à la compétitivité et aux investissements du tissu d'entreprises régionales). Le réabondement de l'Axe 2 ainsi que les réaffectations internes opérées au sein de cet axe ont permis de programmer 10 million de FEDER fin 2020 au titre de la réponse à la crise.

Instruments financiers :

Un instrument financier est mobilisé au titre de l'axe 2 sur le FEDER. Il s'agit d'un fonds d'émergence innovation permettant l'investissement dans le capital de personnes morales. C'est un fonds d'amorçage et de démarrage permettant une prise de participation au capital géré par SOFIMAC INNOVATION, organisme sélectionné via un appel à manifestation d'intérêt et dont l'accord a été signé le 23 mai 2018. Le montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement est de 3 M€ dont 1,5 M€ de FEDER. Le montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier est de 1,77 M€ dont 0,375 M€ de FEDER. L'instrument financier est toujours opérationnel à la fin de l'année 2020.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE	<p>Suite à la révision du programme de juillet 2020, la maquette de l'Axe 1 a été réduite de 1 768 141 € Dans ce contexte, au 31/12/20, 170 opérations ont été programmées mobilisant 64,33 M€ de FEDER, soit 100 % de la maquette de l'Axe 1. Sur 2020, 39 nouvelles opérations et 9,72 M€ de FEDER ont été programmés. Les engagements sont ainsi restés soutenus sur le volet recherche de l'OS 1.A.1 avec 22 projets programmés mobilisant 6,1 millions de FEDER supplémentaires en 2020 contre 7,9M€ en 2019 portant le taux de programmation à 100,1%. La programmation sur cet OS, au regard du nombre des opérations déposées et en revue de projets - 7 projets de 900 000 € de crédits sollicités – apparaît aujourd'hui comme réalisée, les opérations supplémentaires engagées pouvant être absorbées par les sous réalisation potentielles. Pour l'OS 1.B, 3.54 M€ ont été programmés en 2020, portant le taux d'engagement à 99,2%. Le dynamique de programmation du FEDER s'appuie sur les dossiers récurrents de l'action 3 mais aussi sur trois projets nouveaux de transferts de technologie portés par le CNRS. Sur cet OS, le montant des projets déposés et la revue de projets effectuée conduit à relever 12 dossiers et 2.3 M€ de FEDER potentiellement mobilisables sur 2021 qui seront programmés en s'appuyant sur les sous réalisations et permettant au final d'envisager la programmation mais aussi la certification de l'ensemble des crédits de cet axe en phase de clôture.</p>
AXE 2	UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS	<p>Au 31/12/2020, 276 opérations ont été programmées mobilisant 23 M€ de FEDER, soit 71,5 % (contre 52% en 2019) de la maquette de l'Axe 2, alors même que la dotation de cet axe a été abondée de 7 M€ suite à la révision opérée en juillet 2020. 49 nouvelles opérations ont été programmées et 10.1 M€ de FEDER ont été engagés en 2020, contre 2.5M € en 2019. La programmation sur l'OS 3.A.1 portant sur le développement de l'entrepreneuriat, est restée constante car portant sur le soutien d'opérations annuelles des réseaux de l'Economie Sociales et Solidaire et consulaire.</p> <p>Concernant l'OS 3.D.1, la programmation s'est appuyée sur les dispositifs de réponse à la crise du COVID 19 mis en œuvre à la faveur de la révision du programme en juillet 2020. Ainsi, un instruments financier de soutien au fonds de roulement des entreprises a été programmé pour 4 M€ de FEDER et 15 projets d'investissements productifs ont bénéficié de 4,6M€ de FEDER. L'abondement de la dotation acté lors de la révision de juillet 2020 a donc été intégralement programmé.</p> <p>La dynamique de programmation de cet axe s'appuiera d'ici la fin de la période sur les opérations récurrentes de soutien à la création reprise d'entreprises et aux réseaux d'entreprises ainsi que les engagements en faveur des investissements productifs au sein des PME/PMI dont les perspectives sont importantes. Ainsi, les opérations déposées non instruites et la revue des projets sur cet axe se montent à</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		69 projets et 11,6 M €.
AXE 3	UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION	Au 31/12/2020, 49 opérations ont été programmées mobilisant 25,66 M€ de FEDER, soit 86,6 % (contre 71,5% en 2019) de la maquette de l'axe 3. 11 nouvelles opérations ont été programmées et 4,8 M€ de FEDER engagés en 2020. Dans ce cadre, le dernier projet de déploiement du THD – département du Loiret - a été conventionné pour 2,87 M€ de FEDER faisant passer le taux d'engagement de l'OS2a à 101,85%, de la maquette. Sur cet OS, le travail final de consolidation des paiements et des Indicateurs sera conduit dès 2021, les informations remontées à ce jour permettant d'envisager l'atteinte des cibles du programme. Sur l'OS 2.C1 en lien avec les usages numériques, les engagements de FEDER ont été principalement alimentés par les appels à projets tiers lieux et éducation ainsi que par des dossiers de déploiement de la E santé. Ils ont été lancés pour consommer l'enveloppe financière complémentaires accordés en 2019 mais très légèrement ajustée en 2020 (réduction de 0,18 M€) . Ainsi, 10 opérations nouvelles totalisant près de 2M€ de FEDER ont été présentés au comité. A noter les perspectives toujours élevées de programmation notamment sur le volet E-santé et E-administration qui concentreront les volumes de FEDER à programmer en fin de période.
AXE 4	LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE	Au 31/12/2020, 87 opérations représentant 25,8 M€ de FEDER ont été programmées dont 28 projets et 16,3M € de FEDER engagés en 2020 - soit une mobilisation de 61,8 % de la maquette contre 22 % en 2019. Cette forte progression a été portée par les nouveaux dispositifs mis en œuvre dans la continuité de la révision de 2019. Ainsi, les 3 nouveaux appels à projets (géothermie, bâtiments démonstrateurs, et démonstrateurs en efficacité énergétique bâtiments neufs) et les nouveaux cadres d'intervention au titre de la biomasse et de l'économie circulaire ont été pleinement déployés permettant ces bonnes réalisations en 2020. Sur l'OS 4 a1, 16 projets nouveaux ont été conventionnés, notamment les 8 premières opérations de soutien aux chaufferies bois, pour un total de 6,7 M€ de FEDER supplémentaires et une hausse de 182 % des crédits engagés. Sur l'OS 4 C1, 8 022 778 € FEDER ont été engagés soit une hausse de 137 % sur l'OS pour programmer les projets de démonstrateurs en efficacité énergétique notamment les nouveaux dossiers liés aux bâtiments neufs. Enfin, la programmation du nouvel OS 6f1 consacré à la réduction des déchets et la valorisation de la ressource a été très dynamique puisque 6 projets et 1 624 602 € de FEDER ont été conventionnés, permettant de mobiliser 62 % de la maquette de l'OS. Sur cet axe, les perspectives de programmation sont importantes, les projets en cours d'instruction et en revue représentant 110 % des crédits disponibles.
AXE 5	LA SOLIDARITÉ AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DÉFAVORISÉS	Suite à la révision opérée en juillet 2020, la maquette financière de l'axe a été réduite de près de 3,3 M€. L'assouplissement de la réglementation sur la concentration thématique applicable à cet axe ainsi que les niveaux de programmation faibles observés ont conduit l'Autorité de gestion à arbitrer le transfert

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		d'une fraction de l'allocation financière en faveur de la réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire. En termes de bilan, Au 31/12/2020, 6 opérations nouvelles ont été programmées sur l'Axe 5 portant le montant FEDER engagé à 2,83 M€, soit 41 % de la maquette. Les perspectives de programmation sur cet axe permettent toutefois d'envisager la consommation des crédits. En effet, la conclusion des programmes ANRU sur lequel s'adosse les projets financés par le FEDER est important mais devra être mise au regard des délais de la fin de programme. En effet, les durées de réalisations et de livraisons des logements et équipements économiques peut s'avérer longue en raison des reports constatés. Aussi, un travail plus fin sera conduit par le Service instructeur pour vérifier la capacité effective de la revue de projets à consommer les crédits disponibles dans les délais de fin de programme.
AXE 6	UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE	Suite à la révision opérée en juillet 2020, la maquette financière de l'axe été réduite de 1,15 M€, crédits transférés vers le volet FEDER du programme en réponse à la crise. Ainsi, Au 31/12/2020, 460 opérations ont été programmées sur l'Axe 6 pour 43,6M€ de FSE, soit 99,82% de la maquette. Dans ce cadre seules 2 opérations nouvelles mobilisant 0,53 M€ de FSE ont été engagés. La programmation sur l'Axe 6 résulte de plusieurs évolutions constatées en 2020. En premier lieu la fin des engagements observés sur le volet apprentissage. En effet, les nouvelles modalités de financement des Centres de Formations d'Apprentis a conduit les CFA à ne pas solliciter de FSE en 2020. Cette situation a ainsi conduit l'AG à transférer les reliquats non consommés vers les axes du programme FEDER en réponse à la crise du COVID 19. Concernant l'amélioration des compétences et de la qualification des demandeurs d'emploi aucuns engagements nouveaux n'ont été conclus en 2020. De ce fait la programmation s'est concentrée sur le service public régional de l'orientation. Le travail de revue de projets conduit en 2020 a permis de repérer des besoins de soutien à la formation des demandeurs d'emplois et à ce titre plus de 5 millions de crédits FSE seront programmés en 2021.
AXE 7	ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI	Au 31/12/2020, 689 opérations ont été programmées sur l'Axe 7 pour un montant FSE-IEJ de 34,4 M€ soit 117% de la maquette financière. La programmation a été déployée pour financer de nouvelles opérations du programme IEJ. Pour ce faire, le Service Instructeur s'est appuyé sur les crédits non consommés du programme dont le volume est important car seuls les jeunes de – de 26 ans entrés en formation sont éligibles au programme régional IEJ. Ces sous réalisations ont permis en 2020 de programmer 56 opérations nouvelles portant sur 5 601 650 € de crédits FSE/IEJ. Au regard du niveau des sous réalisations constatées, une nouvelle programmation d'action de formation pourra être engagée en 2021. En parallèle, les efforts du SI seront concentrés sur le volet paiement dans la perspective de la clôture du programme.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 8	ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER	<p>A ce jour, 2 projets ont été programmés en 2020 pour 1,4M€ de FEDER, soit 22% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FEDER permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions cofinancées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FEDER (Mise en œuvre), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FEDER (Systèmes d'informations, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles (Contrôles de Service Fait) et des audits (Audits d'opération CICC) à des prestataires et des actions de communication engagées.</p>
AXE 9	ASSISTANCE TECHNIQUE FSE	<p>A ce jour, 1 projet a été programmé en 2020, pour 0,94M€ de FSE, soit 39,5% de la maquette financière de l'axe.</p> <p>La revue de projets des actions à cofinancer par l'assistance technique FSE permet de conclure à une consommation totale de la maquette.</p> <p>Les actions cofinancées sont notamment constituées des évaluations menées dans le cadre du FSE (Mise en œuvre, évaluation à 6 mois des participants IEJ), du système d'information décisionnel permettant un pilotage fin de la programmation et de la certification des opérations, des actions de formations suivies par le personnel en charge de la gestion du FSE (Systèmes d'informations, contrôle de service fait...), ainsi que de l'externalisation d'une partie des Contrôles (Contrôles de Service Fait), et des audits (Audits d'opération CICC) à des prestataires et des actions de communication engagées.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises Plus développées	30,00			5,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises Plus développées	30,00			39,00			
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro Plus développées	88 390 269,00			16 301 023,60			
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro Plus développées	88 390 269,00			86 647 412,30			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5,00		2,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00		21,00			11,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	13 890 929,08		12 505 982,81			0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	72 156 061,45		53 352 791,86			28 248 792,87		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00		0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00		0,00			0,00		
F	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	0,00		0,00			0,00		
S	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	10 243 216,98		0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1.a.1 - Accroître l'investissement et les compétences dans les Domaines de Spécialisation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	%	Plus développées	1,25	2011	1,44	1,30		Dernière valeur sur la base du PIB régional 2016 (EUROSTAT) et de la DIRDE (dépense intérieure de recherche et développement des entreprises) 2016 semi définitifs (MESRI)
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	% (ETP/nombre d'actifs)	Plus développées	0,95	2011	1,32	0,99		Dernière valeur pour les effectifs de RD semi définitifs pour l'année 2016 (MESRI) et population active 2016 (EUROSTAT)

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	1,29						1,63	
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	0,99						0,98	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO01	Part de la dépense intérieure de Recherche et Développement des Entreprises (DIRDE) dans le PIB	1,22		1,21	
RO02	Part des effectifs de recherche dans la population active	0,98		1,04	

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 476,00			1 323,00			une formule de calcul établit avec l'agence de développement économique de la région Centre-Val de Loire fondait un nombre de participants prévisionnels inférieur au nombre de participants ayant dès le début montrés un intérêt aux opérations. De ce fait, le solde en 2020 de trois opérations de ce porteur a engendré un écart important entre le prévisionnel et le réalisé. Pour prendre en compte l'augmentation du nombre de participants, le porteur a réévalué l'indicateur prévisionnel des opérations suivants les trois opérations déjà soldées.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 476,00			931,00			La valeur différente par rapport à 2017 s'explique par un travail de reprise des indicateurs prévisionnels par l'AG, qui a réalisé un retraitement des doubles comptes conduisant à revoir la valeur prévisionnelle de l'indicateur.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	31,00			14,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	31,00			31,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 445,00			1 298,00			une formule de calcul établit avec l'agence de développement économique de la région Centre-Val de Loire fondait un nombre de participants prévisionnels inférieur au nombre de participants ayant dès le début montrés un intérêt aux opérations. De ce fait, le solde en 2020 de trois opérations de ce porteur a engendré un écart important entre le prévisionnel et le réalisé. Pour prendre en compte l'augmentation du nombre de participants, le porteur a réévalué l'indicateur prévisionnel des opérations suivants les trois opérations déjà soldées.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 445,00			900,00			La valeur différente par rapport à 2017 s'explique par un travail de reprise des indicateurs prévisionnels par l'AG, qui a réalisé un retraitement des doubles comptes conduisant à revoir la valeur prévisionnelle de l'indicateur.
F	CO06	Investissement productif:	EUR	Plus	19 344 000,00			6 009 263,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)		développées							
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	19 344 000,00			22 509 776,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	19 344 000,00			6 009 263,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	19 344 000,00			22 509 776,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réabondements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption (révision du PO V5) est : 19 344 000.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	394,00			387,00			36,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	730,00			550,00			644,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	9,00			2,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	30,00			29,00			28,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	385,00			385,00			36,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	700,00			500,00			616,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	3 574 909,00			792 864,34			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	19 805 570,00			16 589 997,54			14 744 312,29		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	3 574 909,00			792 864,34			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	19 805 570,00			16 589 997,54			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	180,00			148,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	157,00			148,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 384 985,27			0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1.b.1 - Accroître de 50% le nombre d'entreprises innovantes en région Centre-Val de Loire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	entreprise	Plus développées	914,00	2013	1 500,00	1 685,00		Nombre d'entreprises qualifiées d'innovantes et en activité recensées dans la base de données tenue par DEV'UP Centre Val de Loire (suite à la transformation de l'ARITT). Le dépassement de la valeur cible (1500 entreprises) s'explique par la dynamique d'animation de l'écosystème régional de l'innovation. Depuis sa mise en place, la détection de ce type d'entreprises a connu une forte accélération. C'est une conséquence directe de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRISI) adoptée en décembre 2013.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	1 674,00		1 655,00		1 626,00		1 568,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO03	Nombre d'entreprises innovantes	1 423,00		1 285,00	

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	37 009,00			27 466,00			La réduction de la valeur s'explique par le traitement des doubles comptes qui a conduit l'AG à ne comptabiliser que les dossiers payés sur lesquelles la vérification des doubles comptes a été effectuée.
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	Plus développées	37 009,00			49 130,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	11 130,00			9 041,00			14 544,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	36 190,00			29 676,00			22 756,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	1 792,00			0,00			0,00		
S	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	14 701,00			13 257,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.1 - Améliorer la pérennité des entreprises (PME) nouvellement créées ou reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	%	Plus développées	72,70	2013	75,00	74,28		Entreprises créées ou reprises en 2014 et existant toujours en 2017.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises	74,28		74,28		74,28			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO04	Taux de survie à 3 ans des PME créées ou reprises				

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 2 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	17 539,00			4 788,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	17 539,00			20 238,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption (révision du PO V5) est : 17 409
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	80,00			28,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	80,00			48,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	104,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	104,00			104,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	17 355,00			5 632,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	17 355,00			20 894,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe. La nouvelle valeur cible en cours d'adoption (révision du PO V5) est : 17 355
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	107 000 000,00			14 132 658,25			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	107 000 000,00			44 092 679,76			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	1 500 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif:	EUR	Plus	1 500 000,00			1 500 000,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)		développées							
F	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	30,00			0,00			
S	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	30,00			2,00			
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	100,00			0,00			
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	Entreprises	Plus développées	100,00			100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 244,00			1 641,00			254,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	18 639,00			12 358,00			12 086,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	18,00			14,00			8,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	33,00			26,00			25,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	4,00			4,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 115,00			1 627,00			246,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	18 602,00			12 328,00			12 061,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 607 231,73			8 488 800,45			4 775 374,37		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	21 047 945,01			17 265 385,43			16 440 435,63		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	1 500 000,00			1 500 000,00			0,00		
F	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 641,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 352,00			7 855,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	163,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9 338,00			7 855,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	10 218 842,72			0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV22	Nombre de PME bénéficiant de subventions pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME disposant d'avances remboursables pour leurs fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	3.d.1 - Limiter la perte de l'emploi industriel et stabiliser l'emploi artisanal

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	emploi	Plus développées	160 000,00	2012	146 000,00	151 976,00		L'actualisation de la valeur au 31/12/2018 n'étant pas disponible, la valeur présentée ici est celle au 31/12/15 et arrêtée à 155 813
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	emploi	Plus développées	78 990,00	2013	78 000,00	77 154,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	147 440,00		146 996,00					
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	77 537,00		76 000,00				75 360,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO05	Nombre d'emplois dans l'industrie	155 813,00		155 728,00	
RO06	Nombre d'emplois dans l'artisanat	76 230,00		76 520,00	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2a

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	104 094,00		44 595,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	104 094,00		117 410,00			
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	118 000,00		78 302,00			
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	Plus développées	118 000,00		128 597,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	37 031,00		34 644,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	70 094,00		70 094,00			49 030,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	59 440,00		43 666,00			0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	77 994,00		77 994,00			55 000,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00		0,00			0,00		
F	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00		0,00			0,00		
S	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	0,00		0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	2.a.1 - Accroître le taux de couverture de la population en très haut débit (au moins 30 Mbts) en région Centre-Val de Loire d'ici 2023

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	%	Plus développées	0,73	2013	90,00	77,50		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	47,00		45,00		35,30		20,50	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO07	Taux de couverture de la population avec un réseau large bande supérieur à 30 Mbps sur l'ensemble du territoire régional	13,60		9,64	

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 3 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	40,00			12,00			
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	service numérique	Plus développées	40,00			71,00			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	6,00			5,00			3,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	55,00			50,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	3,00			0,00			0,00		
S	SO04	Nombre de nouveaux services numériques expérimentés à travers les projets soutenus par le FEDER	12,00			3,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIETE NUMERIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	2.c.1 - Développer l'utilisation de nouveaux services numériques (expérimentations) dans l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé et les tiers lieux d'innovation numérique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	%	Plus développées	0,00	2014	50,00	36,02		Au 31/12/2018, l'indicateur RO08 atteint 68,54% de sa valeur cible 2023.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	38,23		34,27		21,00		19,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO08	Taux d'utilisation par les publics cibles des services numériques expérimentés	18,00		0,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	16,33			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	16,33			9,14			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	9 889,10			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	9 889,10			17 551,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	9,14			0,79			0,79		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	17 551,00			222,00			222,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,79			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	222,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.a.1 - Augmenter la production en énergies renouvelables thermiques : prioritairement : géothermie et secondairement : bois énergie, méthanisation, solaire thermique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO09	Chaleur produite par la géothermie	MWh	Plus développées	68 605,00	2010	1 950 000,00			
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique	MWh	Plus développées	4 635 957,00	2010	10 325 581,00			
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques	%	Plus développées	6,40	2010	17,00			Les valeurs indiquées correspondent aux données à la date du 31/12/2014.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO09	Chaleur produite par la géothermie			107 520,00					
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique			5 173 495,00					
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO09	Chaleur produite par la géothermie			100 400,00	
RO10	Chaleur produite par les autres ENR thermiques : bois, méthanisation et solaire thermique			4 546 500,00	
RO11	Consommation énergétique finale couverte par les énergies renouvelables thermiques			7,30	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	588,00			0,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	588,00			265,00			L'indicateur de réalisation CO31 atteindrait 14% de la valeur cible fixée à 2023 sur la base des projets programmés au 31/12/2017.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	11 011 517,00			165 986,00			Au 31/12/17, aucune opération programmée n'a été soldée.
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	11 011 517,00			1 771 065,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 152,00			3 083,53			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 152,00			35 309,88			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	265,00			265,00			265,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	87 500,00			87 500,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	1 771 065,00			363 727,00			87 500,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	22,00			22,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 865,72			988,40			884,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	265,00			0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	87 500,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	916,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.1 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments : logements privés, logements sociaux publics et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire	GWh	Plus développées	33 988,00	2008	19 070,00			Les valeurs sont arrêtées au 31/12/2016

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire							30 850,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO12	Consommation énergétique du secteur résidentiel et tertiaire			30 124,00	

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	6f - Favoriser des technologies innovantes afin d'améliorer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources dans les secteurs des déchets, de l'eau, et en ce qui concerne les sols, ou pour réduire la pollution atmosphérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 4 / 6f

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	de Tonne	Plus développées	42 000,00			0,00			
S	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	de Tonne	Plus développées	42 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	0,00			0,00			0,00		
S	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	0,00			0,00			0,00		
S	SO16	Capacités supplémentaires de traitement	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE A FAIBLE TENEUR EN CARBONE
Priorité d'investissement	6f - Favoriser des technologies innovantes afin d'améliorer la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources dans les secteurs des déchets, de l'eau, et en ce qui concerne les sols, ou pour réduire la pollution atmosphérique
Objectif spécifique	6.f.1 - Réduire la production de déchets et développer la valorisation des ressources

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO24	Déchets ménagers et assimilés	Tonne	Plus développées	1 428 294,00	2015	1 302 690,00			
RO25	Déchets du BTP	Tonne	Plus développées	7 367 713,00	2015	6 778 296,00			
RO26	Déchets des activités économiques	Tonne	Plus développées	1 113 209,00	2015	1 057 548,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO24	Déchets ménagers et assimilés								
RO25	Déchets du BTP								
RO26	Déchets des activités économiques								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO24	Déchets ménagers et assimilés				
RO25	Déchets du BTP				
RO26	Déchets des activités économiques				

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	21,00			8,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	21,00			9,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	21,00			8,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	21,00			9,00			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 283 770,00			104 620,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 283 770,00			104 620,00			
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	4 097,00			660,00			
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	M ²	Plus développées	4 097,00			660,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			8,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			9,00			9,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	8,00			8,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9,00			9,00			9,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	104 620,00			104 620,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	104 620,00			104 620,00			104 620,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	660,00			660,00			0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	660,00			660,00			660,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	104 620,00			0,00			0,00		
F	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	0,00			0,00			0,00		
S	SO05	Surfaces immobilières aménagées pour la création et le développement de nouvelles entreprises ou activités dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit	660,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3.a.2 - Accroître le nombre d'entreprises nouvellement créées dans des structures dédiées dans les quartiers prioritaires politique de la ville ou à leur profit

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	%	Plus développées	0,00	2014	20,00	100,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés	100,00		100,00					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO14	Part des entreprises nouvellement créées parmi les entreprises accueillies dans les espaces financés				

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 5 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 167,00			477,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 167,00			843,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 500,00			476,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 500,00			6 751,82			La valeur à 2018 est cohérente. La cible 2023 a été augmentée compte tenu des réajustements de maquette sur cet axe.
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 283 770,00			312 548,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 283 770,00			409 710,70			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	258,00			258,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	843,00			645,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	365,00			365,30			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 751,82			6 738,40			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	312 548,00			312 548,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	409 710,70			409 648,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITE AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DEFAVORISES
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.c.2 - Réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires politique de la ville

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	KWh	Plus développées	0,00	2014	37 503 000,00	2 231 506,18		Au 31/12/2018, les principaux projets visant à réduire la consommation énergétique dans les logements sociaux des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des réhabilitations de bâtiments (logements collectifs et résidences).

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés	3 433 444,00		407 706,00					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RO15	Nombre de KWh économisés par an suite à la réhabilitation des logements sociaux aidés				

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					603,00	220,00	383,00					4,00	18,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					4 107,00	2 077,00	2 030,00					31,00	38,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	8 256,00	3 806,00	4 450,00	4 107,00	2 077,00	2 030,00	0,50	0,55	0,46	31,00	38,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 543,00	654,00	889,00					10,00	15,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 373,00	3 696,00	2 677,00	1 543,00	654,00	889,00	0,24	0,18	0,33	10,00	15,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 257,00	850,00	1 407,00					2,00	7,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					1 946,00	945,00	1 001,00					410,00	377,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					72,00	24,00	48,00					12,00	21,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					841,00	356,00	485,00					194,00	204,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	75,00	134,00	76,00	101,00	65,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	639,00	584,00	866,00	607,00	541,00	801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	639,00	584,00	866,00	607,00	541,00	801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	225,00	269,00	238,00	326,00	181,00	279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	225,00	269,00	238,00	326,00	181,00	279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	206,00	310,00	642,00	1 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	125,00	143,00	310,00	334,00	100,00	147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	1,00	8,00	9,00	18,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	61,00	103,00	59,00	93,00	42,00	85,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	21,00	21,00	21,00				19,74	19,01	21,81	19,74	19,01	21,81	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	16,50	16,50	16,50				11,66	12,61	9,71	11,66	12,61	9,71	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	12,00	12,00	12,00				11,51	10,77	12,71	11,51	10,77	12,71	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	81,00	81,00	81,00				81,57	78,66	87,40	81,57	78,66	87,40	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	Proportion (%)		Proportion	85,00						100,00	%	%	100,00	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	19,74%	19,01%	21,81%	19,74%	19,01%	21,81%		18,57%	17,88%	20,52%	18,57%	17,88%	20,52%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	11,66%	12,61%	9,71%	11,66%	12,61%	9,71%		13,47%	14,57%	11,22%	13,47%	14,57%	11,22%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	11,51%	10,77%	12,71%	11,51%	10,77%	12,71%		12,30%	11,51%	13,58%	12,30%	11,51%	13,58%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	81,57%	78,66%	87,40%	81,57%	78,66%	87,40%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	100,00%	%	%	100,00%	%	%		100,00%	%	%	100,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	17,56%	16,27%	21,35%	17,56%	16,27%	21,35%		%	%	%	20,98%	20,75%	21,63%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	13,32%	13,80%	12,48%	13,32%	13,80%	12,48%		%	%	%	17,26%	17,84%	16,27%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	8,38%	7,56%	8,88%	8,38%	7,56%	8,88%		%	%	%	11,08%	11,42%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	84,00%	81,00%	90,00%	84,00%	81,00%	90,00%		%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	100,00%	%	%	100,00%	%	%		%	%	%	100,00%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO16	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau V	Plus développées	%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%		%	%	%	22,28%	21,77%	23,67%	
RO17	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau IV	Plus développées	%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%		%	%	%	17,18%	17,54%	16,56%	
RO18	Taux de rupture nette des contrats d'apprentissage pour les apprentis de niveau III	Plus développées	%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%		%	%	%	11,60%	12,02%	11,00%	
RO19	Taux de qualification des apprentis à l'issue de leur participation	Plus développées	%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%		%	%	%	79,00%	79,00%	79,00%	
RO20	Part du territoire régional labellisé au titre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)	Plus développées	%	%	%	100,00%	%	%		%	%	%	0,00%	%	%	

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	14 484,00	7 387,00	7 097,00	11 176,00	5 377,00	5 799,00	0,77	0,73	0,82	674,00	317,00	357,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				4 379,00	2 005,00	2 374,00				289,00	124,00	165,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				5,00	1,00	4,00				5,00	1,00	4,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				3,00	1,00	2,00				3,00	1,00	2,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				3 896,00	2 105,00	1 791,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				597,00	255,00	342,00				62,00	29,00	33,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				250,00	110,00	140,00				62,00	29,00	33,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				5 805,00	2 945,00	2 860,00				310,00	153,00	157,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				2 559,00	1 150,00	1 409,00				218,00	108,00	110,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				2 800,00	1 277,00	1 523,00				134,00	51,00	83,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				3 189,00	1 448,00	1 741,00				187,00	73,00	114,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 027,00	439,00	588,00				110,00	47,00	63,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				4 194,00	1 800,00	2 394,00				244,00	112,00	132,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				250,00	134,00	116,00				15,00	8,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				3 205,00	1 593,00	1 612,00				182,00	90,00	92,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					11 181,00						679,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	6 075,00	2 902,00	3 173,00	0,00	0,00	0,00	4 427,00	2 158,00	2 269,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	2 371,00	1 076,00	1 295,00	0,00	0,00	0,00	1 719,00	805,00	914,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	2 070,00	1 121,00	949,00	0,00	0,00	0,00	1 826,00	984,00	842,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	348,00	145,00	203,00	0,00	0,00	0,00	187,00	81,00	106,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	187,00	81,00	106,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	3 405,00	1 707,00	1 698,00	0,00	0,00	0,00	2 090,00	1 085,00	1 005,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	1 903,00	850,00	1 053,00	0,00	0,00	0,00	438,00	192,00	246,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	767,00	345,00	422,00	0,00	0,00	0,00	1 899,00	881,00	1 018,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	1 899,00	858,00	1 041,00	0,00	0,00	0,00	1 103,00	517,00	586,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	684,00	285,00	399,00	0,00	0,00	0,00	233,00	107,00	126,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	2 457,00	1 033,00	1 424,00	0,00	0,00	0,00	1 493,00	655,00	838,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	143,00	82,00	61,00	0,00	0,00	0,00	92,00	44,00	48,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	1 683,00	830,00	853,00	0,00	0,00	0,00	1 340,00	673,00	667,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		6 075,00			0,00			4 427,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00				0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00				0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00				0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00				0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00				0,00		

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIETE APPRENANTE ET INCLUSIVE
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	504,00			870,00			1,73			435,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	projet	7,00			14,00			2,00			7,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	session	291,00			530,50			1,82			285,50		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	70,00			74,00			73,00			74,00			73,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	1,00			1,00			1,00			2,00			2,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	39,00			50,00			35,00			121,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
SO06	Nombre de projets améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	71,00		
SO07	Nombre de projets à destination des publics en situation de handicap améliorant la qualité de l'apprentissage	Plus développées	0,00		
SO08	Nombre de sessions de professionnalisation continue des opérateurs de l'orientation tout au long de la vie - SPRO	Plus développées	0,00		

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	9 782,00	5 234,00	4 549,00	8 227,00	4 365,00	3 862,00	0,84	0,83	0,85	65,00	73,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 811,00	1 434,00	1 377,00	2 524,00	1 215,00	1 309,00	0,90	0,85	0,95	7,00	4,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 811,00	1 434,00	1 377,00	2 347,00	1 201,00	1 146,00	0,83	0,84	0,83	13,00	12,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	3 908,00	2 071,00	1 837,00	2 809,00	1 505,00	1 304,00	0,72	0,73	0,71	11,00	21,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	977,00	522,00	455,00	985,00	484,00	501,00	1,01	0,93	1,10	3,00	2,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	977,00	522,00	455,00	964,00	506,00	458,00	0,99	0,97	1,01	1,00	1,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 911,00	955,00	956,00	682,00	314,00	368,00	0,36	0,33	0,38	5,00	5,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 947,00	2 869,00	2 078,00	1 979,00	1 143,00	836,00	0,40	0,40	0,40	26,00	26,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	44,00	19,00	25,00	19,00	11,00	8,00	0,43	0,58	0,32	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						896,00	467,00	429,00				7,00	8,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						4 769,00	2 743,00	2 026,00				21,00	10,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 442,00	725,00	717,00				6,00	4,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						2 947,00	1 531,00	1 416,00				5,00	1,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 979,00	1 143,00	836,00				26,00	26,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						33,00	12,00	21,00				12,00	21,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						906,00	499,00	407,00				11,00	10,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	350,00	329,00	809,00	721,00	363,00	301,00	1 588,00	1 405,00	1 190,00	1 033,00	0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	65,00	45,00	108,00	135,00	98,00	114,00	484,00	537,00	453,00	474,00	0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	103,00	80,00	181,00	189,00	112,00	92,00	458,00	444,00	334,00	329,00	0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	51,00	25,00	251,00	209,00	119,00	100,00	599,00	505,00	474,00	444,00	0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	65,00	45,00	25,00	40,00	34,00	38,00	175,00	181,00	182,00	195,00	0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	103,00	80,00	54,00	60,00	33,00	27,00	176,00	154,00	139,00	136,00	0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	57,00	51,00	31,00	46,00	81,00	79,00	138,00	138,00	2,00	49,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	199,00	146,00	101,00	62,00	312,00	210,00	420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	4,00	2,00	2,00	0,00	2,00	1,00	3,00	4,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		24,00	20,00	69,00	56,00	43,00	26,00	179,00	182,00	145,00	137,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		236,00	200,00	322,00	151,00	296,00	231,00	1 085,00	844,00	783,00	590,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		70,00	60,00	112,00	133,00	69,00	66,00	279,00	262,00	189,00	192,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	2,00	92,00	122,00	167,00	152,00	698,00	656,00	569,00	483,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		199,00	146,00	101,00	62,00	312,00	210,00	420,00	307,00	85,00	85,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		78,00	62,00	36,00	32,00	147,00	112,00	227,00	191,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre (participant)		Nombre	4 498,00	2 834,00	1 664,00	0,80	0,79	0,82	3 605,00	2 246,00	1 359,00	31,00	21,00	10,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		Nombre (participant)		Nombre	1 821,00	1 140,00	681,00	0,72	0,71	0,73	1 307,00	812,00	495,00	7,00	2,00	5,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		3 574,00	2 225,00	1 349,00	436,00	236,00	200,00		3 138,00	1 989,00	1 149,00	473,00	322,00	151,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		1 300,00	810,00	490,00	120,00	58,00	62,00		1 180,00	752,00	428,00	151,00	107,00	44,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		2 665,00	1 667,00	998,00	480,00	279,00	201,00		2 185,00	1 388,00	797,00	1 346,00	841,00	505,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		1 029,00	645,00	384,00	158,00	88,00	70,00		871,00	557,00	314,00	524,00	335,00	189,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
RO22	Participants chômeurs qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		839,00	547,00	292,00	839,00	547,00	292,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RO23	Participants chômeurs de longue durée qui obtiennent une qualification au terme de leur participation		347,00	222,00	125,00	347,00	222,00	125,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 7 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					11 819,00	6 369,00	5 450,00				371,00	218,00	153,00
CO02	chômeurs de longue durée					4 497,00	2 558,00	1 939,00				97,00	53,00	44,00
CO03	personnes inactives					12,00	7,00	5,00				12,00	7,00	5,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					5,00	2,00	3,00				5,00	2,00	3,00
CO06	moins de 25 ans					10 897,00	5 878,00	5 019,00				333,00	196,00	137,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					6 155,00	3 511,00	2 644,00				197,00	123,00	74,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					4 775,00	2 398,00	2 377,00				137,00	75,00	62,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					724,00	341,00	383,00				34,00	18,00	16,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					3 156,00	1 726,00	1 430,00				102,00	61,00	41,00
CO16	participants handicapés					312,00	178,00	134,00				12,00	7,00	5,00
CO17	autres personnes défavorisées					2 947,00	1 408,00	1 539,00				53,00	26,00	27,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					321,00	190,00	131,00				3,00	2,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales					3 049,00	1 674,00	1 375,00				86,00	34,00	52,00
	Total général des participants					11 831,00						383,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	3 582,00	1 894,00	1 688,00	58,00	32,00	26,00
CO02	chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	1 450,00	917,00	533,00	18,00	8,00	10,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	3 249,00	1 724,00	1 525,00	55,00	30,00	25,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		0,00	0,00	0,00	2 102,00	1 171,00	931,00	22,00	13,00	9,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		0,00	0,00	0,00	1 275,00	627,00	648,00	33,00	17,00	16,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		0,00	0,00	0,00	205,00	96,00	109,00	1,00	0,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		0,00	0,00	0,00	870,00	471,00	399,00	10,00	6,00	4,00
CO16	participants handicapés		0,00	0,00	0,00	104,00	63,00	41,00	2,00	1,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées		0,00	0,00	0,00	796,00	351,00	445,00	17,00	7,00	10,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		0,00	0,00	0,00	101,00	62,00	39,00	1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	906,00	487,00	419,00	22,00	10,00	12,00
	Total général des participants					3 582,00			58,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 368,00	741,00	627,00	1 564,00	839,00	725,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		1 590,00	912,00	678,00	2 244,00	1 292,00	952,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 980,00	1 021,00	959,00	1 350,00	658,00	692,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		215,00	107,00	108,00	269,00	120,00	149,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		1 043,00	570,00	473,00	1 131,00	618,00	513,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés		109,00	64,00	45,00	85,00	43,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées		997,00	476,00	521,00	1 084,00	548,00	536,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		105,00	66,00	39,00	111,00	59,00	52,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales		998,00	550,00	448,00	1 037,00	593,00	444,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		3 862,00			3 946,00					

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	11 819,00	6 369,00	5 450,00	1,05	1,04	1,07	371,00	218,00	153,00
CO06	Moins de 25 ans		participant	10 447,00	5 694,00	4 753,00	10 897,00	5 878,00	5 019,00	1,04	1,03	1,06	333,00	196,00	137,00
SO09	Mois de 26 ans		participant	11 244,00	6 128,00	5 116,00	11 819,00	6 370,00	5 450,00	1,05	1,04	1,07	371,00	219,00	153,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00	3 582,00	1 894,00	1 688,00	58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00
CO06	Moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00	3 249,00	1 724,00	1 525,00	55,00	30,00	25,00	3 591,00	1 949,00	1 642,00	3 669,00	1 979,00	1 690,00
SO09	Mois de 26 ans		0,00	0,00	0,00	3 582,00	1 894,00	1 688,00	58,00	32,00	26,00	3 862,00	2 091,00	1 771,00	3 946,00	2 134,00	1 812,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée		0,00	0,00	0,00
CO06	Moins de 25 ans		0,00	0,00	0,00
SO09	Mois de 26 ans		0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - AXE 8

Axe prioritaire		AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00			
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	action		8,00			0,00			
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			0,00			
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	agent		14,00			43,00			Dossier programmé en 2018. La cible ne portait que sur des ETP à 100%. Il a fallu rajouter des ETP à temps partiel (répartis sur d'autres fonds) ainsi qu'à des renforts venus à des temps ponctuels renforcer les équipes. Ces renforts se sont succédés sans compter le renouvellement des équipes qui multiplie de fait le nombre d'agents cofinancés.
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		12,00			0,00			
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	action		12,00			0,00			
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,00			
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	évaluation		7,00			0,25			
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			0,00			
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	%		10,00			10,00			
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		11,00			0,00			
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	rencontre		11,00			8,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	34,00			34,00			0,00	0,00	0,00
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	9,00			9,00			0,00	0,00	0,00
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,25			0,25			0,00	0,00	0,00
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	10,00			10,00			0,00	0,00	0,00
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	8,00			8,00			0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO13	Nombre d'évaluations menées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - AXE 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		action	8,00			18,00	0,00	0,00	2,25			6,00		
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		agent	18,00			81,00	0,00	0,00	4,50			27,00		
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		action	12,00			12,00	0,00	0,00	1,00			4,00		
SO13	Nombre d'évaluations menées		évaluation	5,00			12,75	0,00	0,00	2,55			4,25		
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		%	10,00			30,00	0,00	0,00	3,00			10,00		
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		rencontre	11,00			24,00	0,00	0,00	2,18			8,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		6,00			6,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		27,00			27,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		4,00			4,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO13	Nombre d'évaluations menées		4,25			4,25			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		10,00			10,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		8,00			8,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
SO10	Nombre d'actions de formation et d'échange d'expériences suivies par les personnels de la région		0,00	0,00	0,00
SO11	Nombre d'agents dont les salaires sont cofinancés par l'Assistance Technique		0,00	0,00	0,00
SO12	Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées		0,00	0,00	0,00
SO13	Nombre d'évaluations menées		0,00	0,00	0,00
SO14	Taux d'opération faisant l'objet d'un contrôle sur place		0,00	0,00	0,00
SO15	Nombre de rencontres organisées dans le cadre du pilotage, de la gestion du programme (comités...)		0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 812
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	20
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 792

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	70 060 542,16					
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	16 301 023,60					
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	28,00					
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	39 744 430,77					
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	27 466,00					
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	38 963 694,85					
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	78 302,00					
AXE 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00					
AXE 4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	165 986,00					
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	23 724 212,90					
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	477,00					
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	5 554 309,77					
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	11 176,00	5 377,00	5 799,00	674,00	317,00	357,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	40 411 474,21					
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		36 383 665,74					
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		11 819,00	6 369,00	5 450,00	371,00	218,00	153,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	49 735 029,21	32 865 129,76	7 231 105,33	
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	13 890 929,08	12 505 982,81	0,00	
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	18,00	14,00	8,00	
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	25 754 976,08	21 352 303,59	8 423 537,73	
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	11 130,00	9 041,00	14 544,00	
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	25 134 591,46	18 493 889,50	8 225 016,79	
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	59 440,00	43 666,00	0,00	
AXE 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
AXE 4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	87 500,00	87 500,00	0,00	
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	11 311 382,86	7 112 665,56	1 441 605,54	
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	258,00	258,00	0,00	
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	2 659 692,38	2 659 692,38	0,00	
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	10 502,00	4 427,00	4 427,00	
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	28 582 363,63	15 733 567,00	4 386 249,59	
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		29 909 214,68	27 577 203,37	15 919 867,37	
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		11 448,00	11 448,00	7 866,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées			
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées			
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées			
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées			
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées			
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées			
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées			
AXE 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées			
AXE 4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées			
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées			
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées			
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées			
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées			
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ				
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 808,00	3 946,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
AXE 1	F	F001	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 1	euros	FEDER	Plus développées	29 166 652			128 545 048,00		
AXE 1	O	SO01	Montant des investissements des projets de recherche soutenus relevant des Domaines Potentiels de Spécialisation (DPS)	euro	FEDER	Plus développées	9 294 450,00			88 390 269,00		
AXE 2	O	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Enterprises	FEDER	Plus développées	15			80,00		
AXE 2	F	F002	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'axe 2	euros	FEDER	Plus développées	10 087 216			64 525 516,00		
AXE 2	O	SO02	Nombre de porteurs de projet de création-reprise accompagnés	porteur de projet de création-reprise	FEDER	Plus développées	8 379			37 009,00		
AXE 3	F	F003	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 3	euro	FEDER	Plus développées	19 474 087			59 105 646,00		
AXE 3	O	SO03	Ménages, entreprises et établissements publics supplémentaires bénéficiant d'un accès à un service supérieur à 30 Mbps	prise	FEDER	Plus développées	50 000			118 000,00		
AXE 4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	0			16,33		
AXE 4	O	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/year	FEDER	Plus développées	63 000			11 011 517,00		
AXE 4	F	F004	Montant total de dépenses éligibles certifiées de l'Axe 4	euros	FEDER	Plus développées	29 474 786,00			83 565 120,00		
AXE 5	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	267			4 167,00		
AXE 5	F	F005	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 5	euros	FEDER	Plus développées	2 169 428,00			13 750 694,00		
AXE 6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	1834	935	899	14 484,00	7 387,00	7 097,00
AXE 6	F	F006	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 6	euros	FSE	Plus développées	18 028 730			87 404 730,00		
AXE 7	F	F007	Montant total des dépenses éligibles certifiées de l'Axe 7	euro	IEJ		31 114 008			49 227 657,00		
AXE 7	O	CO01	Chômeurs y compris chômeurs de longue durée	participant	IEJ		7 918	4 318	3 600	11 244,00	6 128,00	5 116,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
AXE 1	FEDER	Plus développées	Total	128 545 048,00	50,00%	156 341 492,11	121,62%	124 662 433,17	80 245 197,55	62,43%	170
AXE 2	FEDER	Plus développées	Total	64 525 516,00	50,00%	107 728 831,72	166,96%	54 329 296,52	57 575 641,90	89,23%	276
AXE 3	FEDER	Plus développées	Total	59 105 646,00	50,00%	64 503 662,86	109,13%	61 650 951,16	47 530 719,34	80,42%	49
AXE 4	FEDER	Plus développées	Total	83 565 120,00	50,00%	106 967 266,04	128,00%	67 722 872,40	35 495 827,33	42,48%	93
AXE 5	FEDER	Plus développées	Total	13 750 694,00	50,00%	17 505 661,37	127,31%	12 679 909,88	7 343 716,46	53,41%	20
AXE 6	FSE	Plus développées	Total	87 404 730,00	50,00%	88 476 195,17	101,23%	86 124 346,72	46 542 245,69	53,25%	460
AXE 7	IEJ		Total	49 255 869,00	66,67%	57 664 111,26	117,07%	57 664 111,26	43 555 884,67	88,43%	689
AXE 8	FEDER	Plus développées	Total	12 546 000,00	50,00%	2 718 459,33	21,67%	2 718 459,33	1 848 982,10	14,74%	2
AXE 9	FSE	Plus développées	Total	4 760 000,00	50,00%	1 870 406,78	39,29%	1 870 406,78	1 281 486,16	26,92%	1
Total	FEDER	Plus développées		362 038 024,00	50,00%	455 765 373,43	125,89%	323 763 922,46	230 040 084,68	63,54%	610
Total	FSE	Plus développées		92 164 730,00	50,00%	90 346 601,95	98,03%	87 994 753,50	47 823 731,85	51,89%	461
Total	IEJ			49 255 869,00	66,67%	57 664 111,26	117,07%	57 664 111,26	43 555 884,67	88,43%	689
Total général				503 458 623,00	51,63%	603 776 086,64	119,93%	469 422 787,22	321 419 701,20	63,84%	1 760

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	01	01		06	FR24	354 716,89	175 196,92	354 945,69	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		07	FR24	7 449 669,98	1 831 550,31	5 851 193,49	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		17	FR24	13 409 913,92	6 780 755,98	3 276 833,29	7
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		17	FR24	55 225 295,31	53 671 495,09	9 037 489,76	63
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		19	FR24	18 941 430,81	18 941 430,81	14 688 867,59	10
AXE 1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		24	FR24	12 251 960,95	11 944 600,40	10 724 896,50	11
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	06	01		13	FR24	1 799 653,29	703 751,00	1 859 799,17	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		03	FR24	941 407,00	376 563,00	816 393,36	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		05	FR24	557 100,00	172 300,00	597 410,02	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		06	FR24	1 649 183,45	665 301,25	1 957 414,63	3
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR24	7 600 364,19	2 451 194,77	4 546 826,32	8
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		14	FR24	1 051 198,59	363 119,00	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		16	FR24	621 223,85	230 101,85	639 108,97	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		17	FR24	4 006 524,34	1 783 893,21	3 477 215,08	6
AXE 1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		24	FR24	14 409 823,09	11 645 658,44	10 150 377,00	32
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		17	FR24	5 339 838,43	5 339 838,43	4 091 685,12	4
AXE 1	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	01		24	FR24	10 732 188,02	7 585 682,71	8 174 741,56	15
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR24	48 354 347,60	10 571 871,79	19 857 726,85	40
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR24	569 285,19	113 857,04	588 827,98	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR24	240 000,00	48 000,00	240 000,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		17	FR24	801 432,68	160 286,53	780 467,45	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		24	FR24	2 195 133,00	532 680,90	1 139 082,90	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	03		24	FR24	4 556 938,24	2 283 753,19	3 421 697,33	16
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		19	FR24	1 709 246,37	721 956,37	1 726 352,50	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	FR24	6 525 786,19	5 922 808,80	5 005 161,87	44
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	05	07	07	03		16	FR24	11 067 460,00	11 067 460,00	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	05	07	07	03		24	FR24	3 000 000,00	1 500 000,00	0,00	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR24	1 768 095,35	454 867,85	428 572,09	2
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR24	630 716,74	364 034,72	642 555,00	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		19	FR24	1 468 806,50	1 260 214,74	2 147 607,29	7
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		21	FR24	128 212,55	87 463,76	147 892,80	1
AXE 2	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	FR24	24 713 371,31	19 240 040,83	21 449 697,84	151
AXE 3	FEDER	Plus développées	046	01	07	07	02		18	FR24	48 762 794,12	48 762 794,12	39 865 431,60	4
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		14	FR24	381 608,12	381 608,12	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		18	FR24	2 201 557,72	1 770 640,84	1 457 622,72	11
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		18	FR24	2 866 720,35	2 866 720,35	1 940 710,57	5
AXE 3	FEDER	Plus développées	080	01	07	07	02		19	FR24	2 250 452,32	2 250 452,32	401 998,27	4
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR24	850 522,99	462 697,86	433 040,27	2
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		18	FR24	186 862,99	186 862,99	186 863,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		20	FR24	3 462 546,51	2 448 697,09	1 481 838,16	7
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		18	FR24	2 161 454,92	1 619 695,66	1 248 192,50	10
AXE 3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR24	1 379 142,82	900 781,81	515 022,25	4
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR24	24 804 877,03	4 529 571,72	9 719 410,27	5
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		11	FR24	14 542 908,95	2 678 000,00	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		15	FR24	127 026,78	82 567,39	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		18	FR24	5 250 640,32	5 250 640,32	0,00	4
AXE 4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		24	FR24	22 936,94	11 468,47	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		01	FR24	558 839,20	363 245,48	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		07	FR24	469 541,00	211 293,00	469 885,53	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		15	FR24	179 755,05	116 840,78	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		17	FR24	395 448,05	395 448,05	84 805,84	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		18	FR24	4 848 089,52	4 848 088,86	1 184 575,18	11
AXE 4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		24	FR24	133 118,05	116 559,03	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		18	FR24	33 271 319,99	33 133 654,20	11 757 454,26	20
AXE 4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		24	FR24	985 979,87	928 834,00	192 935,94	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		17	FR24	9 360 353,12	7 073 948,48	7 474 224,92	3
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		18	FR24	878 881,20	788 881,20	162 660,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		24	FR24	4 577 233,56	4 483 910,56	4 449 875,39	30
AXE 4	FEDER	Plus développées	017	01	07	07	06		14	FR24	476 033,97	258 861,00	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	017	01	07	07	06		18	FR24	3 922 599,14	1 418 165,34	0,00	2
AXE 4	FEDER	Plus développées	017	01	07	07	06		24	FR24	2 161 684,30	1 032 894,52	0,00	3

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 5	FEDER	Plus développées	014	01	01	02	04		17	FR24	6 610 257,91	4 128 938,16	1 908 161,80	6
AXE 5	FEDER	Plus développées	014	01	02	02	04		17	FR24	9 462 565,07	7 537 075,23	4 514 647,78	12
AXE 5	FEDER	Plus développées	014	01	07	02	04		17	FR24	534 941,90	116 000,00	0,00	1
AXE 5	FEDER	Plus développées	067	01	01	02	03		18	FR24	897 896,49	897 896,49	920 906,88	1
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	18	FR24	60 795 993,91	60 795 993,91	24 706 907,49	376
AXE 6	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR24	22 913 190,94	20 561 342,49	17 739 200,13	79
AXE 6	FSE	Plus développées	117	07	07	07		08	13	FR24	4 767 010,32	4 767 010,32	4 096 138,07	5
AXE 7	IEJ		103	01	07	07		18	18	FR24	57 664 111,26	57 664 111,26	43 555 884,67	689
AXE 8	FEDER	Plus développées	121	01	07	07		18	18	FR24	2 718 459,33	2 718 459,33	1 848 982,10	2
AXE 9	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR24	1 870 406,78	1 870 406,78	1 281 486,16	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	AXE 6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	AXE 9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
AXE 7	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

EVALUATION D'IMPACT PORTANT SUR LE VOLET R&D&I et ENTREPRISES DU PO FEDER-FSE-IEJ CENTRE-VAL DE LOIRE 2014-2020

Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la contribution des axes 1 & 2 du PO au développement régional.

Cette dernière s'est déroulée à un moment charnière entre les deux programmations, dans un contexte de crise sanitaire et de conséquences incertaines sur l'innovation et la compétitivité régionale.

Deux objectifs d'analyses :

1. Apprécier la contribution du FEDER (axe 1 et 2 du PO) au développement économique régional :

- via notamment le soutien à la R&D et l'innovation dans les filières stratégiques (Axe 1),
- la création d'entreprises, la préservation de l'emploi industriel et artisanal (Axe 2).

2. Apprécier l'atteinte des objectifs fixés dans les PO, et plus globalement à répondre aux enjeux régionaux et objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier ceux liés à l'emploi et à la R&D&I
Cette mission revêt aussi un caractère stratégique et prospectif :

- Assurer l'efficacité et l'efficacités de la programmation actuelle, dont la durée a été prolongée (REACT EU),
- Proposer des recommandations opérationnelles afin de préparer le démarrage et assurer la plus-value du prochain programme.

Une évaluation structurée autour de 4 axes méthodologiques :

- Les infrastructures de recherche et projets de R&D collaboratifs financés au titre de l'axe 1,
- Les Projets de réseau de diffusion de l'innovation financés au titre de l'axe 1,
- Les Aides directes à l'innovation et à l'investissement auprès des entreprises axes 1 et 2,
- Les Actions de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, financées au titre de l'axe 2.

Principaux constats :

Axe 1 :

OBJECTIF 1 - ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENTS ET COMPÉTENCES DANS 5 DOMAINES POTENTIELS DE SPÉCIALISATION (DPS)

- Soutenir les investissements dans les équipements recherche dans les DPS. 40% des montants de l'axe
- Soutenir les programmes de recherche.

Une forte concentration des opérations autour des DPS, soulignant la pertinence de la S3 malgré son périmètre relativement restrictif.

OBJECTIF 2 - ACCROÎTRE DE 50 % LE NOMBRE D'ENTREPRISES INNOVANTES

- Fournir un environnement favorable aux entreprises dans leurs démarches d'innovation,
- Accompagner les projets de recherche, de développement et d'innovation individuels ou collaboratifs.

Des effets visibles au niveau régional avec une dépense intérieure de recherche et développement expérimental qui augmente sur la période aussi bien concernant les dépenses de R&D des entreprises que celles des administrations.

Des résultats qui se traduisent par une augmentation de la production de publication scientifique ou et de la visibilité / attractivité dans l'écosystème.

Des impacts économiques qui sont en revanche encore difficilement perceptibles, la Région étant encore en retrait en matière de création de start-up, Jeunes Entreprise Innovante ou encore sociétés déclarant du CIR ou CII.

Explications possibles : difficultés du système de transfert (fermeture de la SATT régionale notamment) et prépondérance d'investissements dans des équipements dont les résultats peuvent arriver à plus long termes (ex. DPS1 ou DPS3).

Axe 2 :

OBJECTIF 1 - STIMULER, DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LA CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISES

- Développer l'entrepreneuriat porté par des publics sensibles et féminin,
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises par l'accompagnement, le conseil et le suivi des créateurs/ repreneurs.

Des entreprises accompagnées qui sont plus solides que la moyenne régionale, avec 79% d'entre-elles toujours actives au bout de 3 ans.

Potentiel de création de 13 352 emplois sur la période (chef entreprise + salariés), dont plus de 10 000 durables.

En 2019, le nombre de créations d'entreprises en Centre-Val de Loire atteint son plus haut niveau historique, en forte augmentation et légèrement supérieur au niveau national.

OBJECTIF 2 - PRÉSERVER L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

- Aider au renforcement du capital humain et à la structuration des filières,
- Soutenir la mise en réseaux,
- Favoriser les investissements productifs.

- Subventions avec un effet incitatif avéré et effet d'aubaine limité,

- Projets d'investissement de modernisation de l'appareil productif pour l'adaptation et la résilience des TPE et PME régionales plutôt traditionnelles,

- Maintien, voire amélioration de l'activité économique (+14% de CA) des entreprises aidées,

- Création modérée d'emplois (2 par entreprises).

- Apporter une garantie financière

Abondement tardif d'un instrument Bpifrance pour faire face à la crise Covid-19.

Les enjeux et préconisations pour 2021-2027

Le PO 2021-2027 s'inscrit dans un contexte particulier, post crise sanitaire (COVID-19) dont les conséquences ne sont pas encore pleinement appréciables même si la dynamique d'investissements privés sera vraisemblablement impactée.

1. Développer la valorisation des résultats et le transfert :

Si la période 2014-2020 est plutôt marquée par un soutien fort à la R&D (équipement et projets), les résultats issus de ces investissements doivent pouvoir être pleinement valorisés notamment en :

- Renforçant l'écosystème d'innovation (valorisation, transfert, incubation, etc.),
- Finançant prioritairement la recherche appliquée et les phases aval (préséries, certifications...),
- Poursuivant le soutien aux innovations de services, organisationnelles et de commercialisation – marketing.

2. Renforcer la performance de la politique d'accompagnement à la création & reprise d'entreprise

- Ajuster les modalités de mise en œuvre, via groupement d'opérateurs et intégration de la notion de parcours, de financement (marché public) ainsi qu'un système de suivi de la performance,
- Traiter de manière distincte et renforcée la transmission- reprise du fait d'enjeux spécifiques et la création de start-up sur le territoire, via une gamme d'outils : prêts d'honneur, incubateurs, capital-risque...

3. Accélérer la transition des PME régionales

- Le PO devrait permettre de consolider l'offre de soutien pour le renforcement des capacités de production des entreprises et surtout la transition industrielle et la diversification via des mesures plus incitatives que pour de la simple modernisation ainsi que le déploiement d'instruments financiers dédiés notamment pour pouvoir soutenir les ETI régionales (non éligibles aux subventions).

ENQUETE DE SUIVI A 6 MOIS DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES CO-FINANCEES PAR L'IEJ et le FSE.

Présentation de l'enquête et de la méthode adoptée

L'enquête a été réalisée par téléphone du 23 mars au 2 avril 2021 auprès des stagiaires sortis de formation professionnelle entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020. Un redressement statistique a été réalisé pour permettre à l'échantillon d'être représentatif de la population-mère.

L'enquête se compose de 2 volets :

- Volet FSE : 2055 participants de tout âge sortant de formations (d'insertion et qualifiantes) financées par le FSE.
- Volet IEJ : 74 participants de moins de 26 ans sortant de formations qualifiantes, cofinancées par le FSE et l'IEJ.

Volet FSE - principaux constats :

Avant d'entrer en formation :

- 69% des participants ont eu une expérience professionnelle, avec un écart important entre les moins de 26 ans (45%) et les 26 ans et plus (83%).

A la sortie de formation :

- 22% des participants étaient en emploi (dans un délai de 4 semaines après la sortie). 60% étaient toujours en recherche d'emploi.
- 60% en recherche d'emploi sans être en formation,
- 22% en emploi.

Qualité des offres d'emploi reçues à la sortie de formation :

- 34% des participants ont reçu une proposition d'emploi, de formation, de stage ou d'apprentissage. Le fait d'avoir eu une expérience professionnelle avant l'entrée en formation favorise ce taux (38%),
- Les hommes ont reçu des offres d'emploi plus souvent à temps complet (93% contre 72% pour les femmes) et avec un salaire supérieur au SMIC pour 68% contre 45% pour les femmes,
- Pour 80% des participants, la proposition d'emploi reçue correspondait à leurs attentes,
- Au final, 92% ont accepté l'offre d'emploi reçue à la sortie de formation.

Durant les 6 mois suivant la formation :

- Cette période a permis à 48% des participants d'avoir accès à au moins un emploi.(48% total emploi, 47% une ou des périodes de recherche d'emploi sans être en formation,14% une formation),

6 mois après la formation :

- 38% des participants déclarent être en emploi 6 mois après la sortie de formation. Ce taux est plus élevé chez les hommes (41%) par rapport aux femmes (36%) et chez les chômeurs de courte durée (41%) par rapport aux chômeurs de longue durée (35%).
- 44% en recherche d'emploi sans être en formation,
- 38% en emploi

Evolution de la situation à partir de la sortie de formation :

- Alors que les participants étaient tous en recherche d'emploi à leur entrée en formation, 22% avaient déjà trouvé un emploi dès la sortie de formation (dans les 4 semaines qui l'ont suivie) et 48% des participants ont eu accès à au moins un emploi durant la période de 6 mois suivant la formation. A six mois après la formation, ce taux a perdu 10 points et 38% étaient en emploi. Parmi les participants en emploi, 36% occupaient un CDI et 18% un CDD de 6 mois ou plus,

synonyme d'une intégration durable dans l'emploi.

Volet IEJ- principaux constats:

Avant d'entrer en formation :

- 58% des participants avaient eu une expérience professionnelle.

A la sortie de formation :

- 40% étaient en emploi et 47% en recherche d'emploi.

Qualité des offres d'emploi reçues à la sortie de formation :

- 39% des répondants ont reçu une proposition d'emploi, de formation, de stage ou d'apprentissage. Pour les femmes, ce taux grimpe à 44% alors qu'il est de 34% pour les hommes.
- Pour 86% des participants, la proposition d'emploi reçue correspondait à leurs attentes.
- Au final, 91% ont accepté l'offre d'emploi reçue à la sortie de formation.

Durant les 6 mois suivant la formation :

- 75% des répondants ont eu accès à au moins un emploi.

6 mois après la formation :

- 69% des participants déclarent être en emploi. Ce taux est plus élevé chez les femmes (73%) que chez les hommes (66%).

Evolution de la situation à partir de la sortie de formation :

Alors qu'ils étaient en recherche d'emploi avant leur entrée en formation, le taux d'emploi dès la sortie grimpe à 40%. Durant les 6 mois suivant la formation, ce sont 75% des participants qui accèdent à un emploi. A 6 mois après la formation, 69% des répondants déclarent être en emploi. Parmi eux, 31% occupent un poste en CDI et 40% un CDD de 6 mois ou plus, assurant une certaine stabilité.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Suivi à 6 mois des participants aux actions de formations cofinancées par le FSE/IEJ (Axe 7) et le FSE (Axe 6).	FSE IEJ	3	2021	11	2021	Impact	08 10	<p>Cette évaluation a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître la situation des stagiaires des formations cofinancées FSE et FSE/IEJ 6 mois après leur sortie de formation • Analyser la qualité des offres d'emploi reçues et l'emploi occupé ainsi que leur progression dans l'emploi <p>Elle concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1/07/2019 et le 30/06/2020 et porte sur 2 publics : les stagiaires aux actions de formations professionnelles cofinancées soit par le FSE (axe 6) soit par le FSE/IEJ (axe7)</p>	<p>L'enquête a été réalisée par téléphone du 23 mars au 2 avril 2021 auprès des stagiaires sortis de formation professionnelle entre le 1/07/19 et le 30/06/20. Un redressement statistique a été réalisé pour permettre à l'échantillon d'être représentatif de la population-mère. L'enquête se compose de 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volet FSE : 2055 participants de tout âge sortant de formations financées par le FSE. • Le volet IEJ : 74 participants de moins de 26 ans sortant de formations qualifiantes, cofinancées FSE/IEJ. <p>Les résultats du suivi à 6 mois des participants aux actions cofinancées FSE/IEJ sont présentés dans la section 5.</p> <p><u>Volet FSE :</u></p> <p>A la sortie de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 22% des participants étaient en emploi (dans un délai de 4 semaines après la sortie). 60% étaient toujours en recherche d'emploi. <p>Qualité des offres d'emploi reçues à la sortie de formation :</p>

									<ul style="list-style-type: none"> • 34% des participants ont reçu une proposition d'emploi, de formation, de stage ou d'apprentissage, • Les hommes ont reçu des offres d'emploi plus souvent à temps complet (93% contre 72% pour les femmes) et avec un salaire supérieur au SMIC pour 68% contre 45% pour les femmes, • Pour 80% des participants, la proposition d'emploi reçue correspondait à leurs attentes et 92% l'ont acceptée. <p>6 mois après la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 38% des participants déclarent être en emploi. Ce taux est plus élevé chez les hommes (41%) par rapport aux femmes (36%), • Parmi les participants de plus de 54 ans, ce taux chute à 25%; • Pour les participants défavorisés, il est de 34%.
Evaluation d'impact portant sur le volet R&D&I et Entreprises du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Centre-Val de Loire	FEDER	7	2020	1	2021	Impact	01 03	L'évaluation vise à apprécier la contribution des axes 1 et 2 au développement régional, notamment via le soutien à la R&D&I dans les filières stratégiques, l'accompagnement à la création d'entreprises, la modernisation des PME artisanales et industrielles et la gestion de l'emploi.	L'examen réalisé souligne la complémentarité de la stratégie d'intervention avec d'autres dispositifs régionaux/nationaux qui contribue à l'amélioration des capacités d'innovation régionale. Le PO a permis d'accroître la mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux publics et nationaux. Ces effets sur la progression des moyens sont reconnus par les bénéficiaires. La forte focalisation des fonds sur les DPS montre la pertinence de la

									<p>S3 et une réelle mobilisation des acteurs académiques et économiques autour de cette stratégie. Pour autant, l'impact reste peu perceptible au-delà des publications scientifiques. Les difficultés du système de valorisation et transfert de technologies régionale peuvent en partie expliquer ces résultats.</p> <p>Les projets d'accompagnement à la création d'entreprise ont, par leur volumétrie significative et taux de survie observé, contribué à l'augmentation du taux de création et la pérennité des nouvelles entreprises au niveau régional.</p> <p>Les actions de soutien à l'investissement matériel, ont de leur côté surtout permis la modernisation et l'adaptation des TPE/PME artisanales et industrielles ; ce en vue de renforcer leur position sur leur marché plutôt que de se positionner sur de nouveaux segments. Les résultats en matière de croissance et d'emploi n'en demeure pas moins observables et supérieurs à la moyenne régionale. A cela s'ajoute les actions de type GPEC ayant contribué à maintenir les emplois régionaux dans les secteurs industriel et artisanal.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Région Centre-Val de Loire est éligible depuis 2014 au programme IEJ visant à intervenir spécifiquement auprès des publics jeunes sans emploi, et ne suivant ni étude ni formation. Ce programme est conduit par l'Etat et la Région selon un partage des interventions inscrit dans le Plan d'Action Régional. Ainsi l'Etat intervient sur la phase amont et aval du parcours des jeunes repérés, la Région Centre-Val de Loire mettant en œuvre le volet formation.

Ce dispositif vise à trouver pour les bénéficiaires une solution d'emploi, de formation, d'apprentissage ou de stage dans le cadre des actions suivantes :

- un repérage des publics NEET;
- un accompagnement social et professionnel renforcé;
- un développement des opportunités d'immersion et des mises en situation professionnelles ;
- un accès renforcé à des actions de formation professionnelle de droit commun (actions qualifiantes) ou d'actions spécifiques (Elaboration de projets professionnels, Découverte de métiers et/ou d'Acquisition des premiers gestes professionnels).

Les opérations soutenues par le PO Régional FEDER/FSE/IEJ portent donc uniquement sur le volet formation professionnelle et vise à mettre à la disposition des jeunes NEET les dispositifs de formation jugés nécessaires à la réussite de leur parcours.

Cette stratégie s'appuie sur les crédits IEJ et FSE dédiés spécifiquement à ce programme dont le montant s'élève au total à 32 837 246 €. Ils ont été abondés en 2017 suite à l'attribution en faveur de la Région d'une enveloppe IEJ complémentaire.

La mise en œuvre opérationnelle du programme.

En termes d'engagement de crédits, le programme a été déployé en trois temps.

En premier, et conformément à l'objectif du programme d'une mise en œuvre rapide des actions, l'Autorité de gestion a engagé la totalité de l'enveloppe disponible dès 2015, pour des actions dont la durée d'exécution s'étendant de 2015 à 2017.

Cette première programmation a ciblé les actions de formations professionnelles adossées au programme régional et portant sur les seules jeunes de moins de 26 ans à l'entrée en formation.

La seconde étape de mise en œuvre s'est appuyée sur les nouveaux crédits attribués à la Région ainsi que sur les reliquats de la programmation précédente non consommés.

Enfin, une troisième phase de programmation à compter de 2020 vise principalement à engager les crédits

non consommés des deux étapes précédentes pour programmer de nouvelles actions de formations. En effet, le programme IEJ regional ne s'adressant qu'aux publics NEETS de moins de 26 ans, sa mise en oeuvre génère des sous réalisations car les actions de formation comportent également des publics non éligibles (DE de plus de 26 ans). Le SI doit les retirer de l'assiette des dépenses libérant des crédits pour de nouvelles actions. Ainsi, en 2020, l'Autorité de gestion a programmé 5 601 650 € de FSE/IEJ pour 56 actions de formations qualifiantes en faveur des publics NEETS.

Au total, au 31/12/2020, 38 438 896 € de crédits IEJ et FSE ont été mobilisés au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes dans le cadre de 689 actions de formation réparties de la façon suivantes:

* 161 actions ciblées sur l'élaboration de projets professionnels et l'acquisition des premiers gestes,

* 528 formations visant l'obtention d'une qualification répertoriée au RNCP (Répertoire National de Certification professionnel)

Les réalisations de l'évaluation à 6 mois du programme telles que précisées ci-après permettent de mesurer de façon plus précise à les réalisation qualitatives du programme.

Divisée en deux volets, le volet 2 (FSE) et le volet 1 (FSE/IEJ), cette enquête concerne les stagiaires sortis de formation entre le 1 juillet 2019 et le 30 juin 2020.

Ci-dessous, les résultats du suivi à 6 mois des participants aux actions FSE/IEJ (Volet 1).

1. Situation à 6 mois

- 69% des participants aux actions de formation sont en emploi 6 mois après. Ce taux est au dessus de l'objectif ciblé de 51% et remonte par rapport à l'année dernière (48% en 2020, 38% en 2019) et est également supérieur à celui observé lors des enquêtes précédentes (51% en 2018, 44% en 2016 et 2017). Les différences sont à mettre en lien, au moins en partie, avec les caractéristiques différentes des populations d'une année sur l'autre, notamment en termes de niveau de qualification à l'entrée et de type de formation suivie.
- 75% des personnes défavorisées (28 répondants concernés) exercent un emploi 6 mois après la fin de leur participation, en augmentation par rapport à l'année dernière (42% en 2020, 32% en 2019, 47% en 2018, 42% en 2017).
- 13% des participants suivent un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage. Ce taux est plus élevé que l'objectif fixé pour 2023 (10,7%) et légèrement inférieur à celui des enquêtes précédentes (15% en 2020, 18% en 2019, 16% en 2018).

1. Analyse de la qualité des offres d'emploi reçues à la sortie de formation :

- 39% des stagiaires ont reçu une ou plusieurs offres d'emploi, de stage ou de formation à la sortie

de formation. Pour les femmes, ce taux grimpe à 44% alors qu'il est de 34% pour les hommes.. Ces offres sont jugées de bonne qualité dans 64 % des cas (taux identique à l'enquête de 2020).

- 91% ont accepté l'offre d'emploi à leur sortie de formation (+ 20 points par rapport à l'enquête précédente).
- Au total, 86% des offres correspondaient aux attentes des stagiaires (contre 81% lors de l'enquête précédente).

1. Qualité de l'emploi à 6 mois

L'évaluation de la qualité de l'emploi à 6 mois a porté sur 51 personnes (participants en emploi 6 mois après la sortie de formation) :

- 89% des emplois occupés à 6 mois sont jugés de « bonne qualité », chiffre stable par rapport à l'enquête précédente (85% en 2020).
- 78% des emplois sont à temps complet (81% pour les hommes et 76% pour les femmes). Concernant le salaire, 28% des hommes ont déclaré un salaire de moins de 1000€ quand les femmes sont seulement 8% dans cette situation. Cependant, 65% de femmes indiquent un salaire compris entre 1000 à 1500€ alors que seulement 35% des hommes entrent dans cette tranche. Enfin, 27% des femmes ont un salaire supérieur à 1500€ alors que les hommes sont 37% à être dans ce cas, montrant certaines inégalités.
- 75% des emplois correspondent au niveau de qualification exact ou supérieur du stagiaire (identique à l'enquête précédente) et 78% sont en lien avec la formation suivie (+ 17 points par rapport à l'enquête précédente).

Globalement, la progression de la situation des stagiaires entre la sortie de formation et leur situation à 6 mois montre une évolution favorable avec :

- Une progression de +29 points des participants en emploi (40% à la sortie et 69% à 6 mois)
- Une diminution très significative des participants en situation de recherche d'emploi sans être en formation : -32 points (47% à la sortie et 15% à 6 mois).

L'évolution du taux d'actifs (participants en emploi, en formation ou en stage) est croissante. Ainsi, 6 mois après leur participation à l'action de formation, les participants en activité sont majoritaires (81% des participants).

On notera par ailleurs que :

Alors qu'ils étaient en recherche d'emploi avant leur entrée en formation, le taux d'emploi dès la sortie grimpe à 40%. Durant les 6 mois suivant la formation, ce sont 75% des participants qui accèdent à un emploi. A 6 mois après la formation, 69% des répondants déclarent être en emploi. Parmi eux, 31% occupent un poste en CDI et 40% un CDD de 6 mois ou plus, assurant une certaine stabilité.

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

La réalisation du programme 2020 a été marquée par le contexte de crise sanitaire conduisant l'Autorité de gestion à prendre des mesures pour maintenir un rythme soutenu d'engagements et de paiements mais aussi d'adapter le programme pour en faire un outil de réponse à la crise et d'anticipation de la reprise. Dans ce cadre, ont été mises en place :

1 - Des mesures d'organisation prises par l'autorité de gestion pour assurer la continuité de son action.

Ainsi, le travail de programmation et de coordination du POR à distance a été systématisé. Cette action a permis d'assurer la continuité de l'activité et de l'animation du programme et limiter les perturbations qui auraient pu affecter sa mise en œuvre. D'autre part, la certification des dépenses s'est déployée à distance et les procédures administratives fluidifiées pour s'adapter aux mesures sanitaires de limitation des déplacements et des contacts.

2 - Des mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur les projets et les opérateurs:

La crise provoquée par l'épidémie de Coronavirus a affecté la capacité des bénéficiaires de fonds européens à mener à bien leurs projets dans les délais prévus dans les conventions attributives d'aides européennes et à solliciter le paiement des subventions afférentes. Le non-respect de ces obligations aurait eu pour conséquence de ne pas pouvoir verser l'aide européenne attribuée et ainsi d'accroître les difficultés financières auxquelles sont déjà confrontés les bénéficiaires de fonds européens ; Dans ce contexte exceptionnel de cas de force majeure, et dans l'intérêt des bénéficiaires, les délais prévus dans les conventions attributives d'aide relatives à l'ensemble des actions inscrites au sein des Programmes Opérationnels pour lesquels la Région Centre-Val de Loire est Autorité de gestion ont été prolongés. Il a donc été décidé de prolonger, de manière exceptionnelle, dérogatoire et temporaire de 6 mois tous les délais contenus dans les conventions attributives d'aide FEDER/FSE ; dont les dates sont comprises entre le 31/03/2020 et le 31/12/2020 (incluses), à l'exception de la date de début d'éligibilité des dépenses de l'opération faisant l'objet de la convention et ceci sans avenants aux dites conventions.

Sur le volet financier l'Autorité de gestion a mis en place un système permettant de limiter l'impact de la crise pour les porteurs en développant le système des avances, Il a ainsi été décidé par un arrêté d'avril 2020 de porter, de façon dérogatoire et temporaire, le pourcentage de l'avance UE de 30 à 50% pour les opérations présentées à partir du comité de programmation de mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et ce uniquement pour les structures associatives et pour les entreprises quelle que soit leur taille.

Cette avance est versée une fois à la convention attributive d'aide signée et à la réception d'une attestation

justifiant le démarrage effectif de l'opération par le bénéficiaire. Elle est par la suite déduite du montant à verser lors de l'acompte, ou au solde si le dossier ne fait pas l'objet d'acompte.

Une révision 6 du programme opérationnel :

Elle s'est appuyée sur les évolutions réglementaires et les flexibilités introduites par la Commission Européenne. Cette révision a ainsi permis d'adapter la maquette financière du programme pour mobiliser le maximum de crédits en faveur du soutien aux entreprises pour faire face à la crise. A ce titre les financements ont renforcé l'Axe 2 du programme et notamment les projets permettant de faire face aux impacts immédiats de la crise (besoins en fonds de roulements des entreprises, appui aux filières) et en sortie de crise (soutien à la compétitivité et aux investissements du tissu d'entreprises régionales). Le réabondement de l'Axe 2 du programme ainsi que les réaffectations internes opérées au sein de cet axe à permis de programmer, sur ces deux thématiques, 10 millions de FEDER fin 2020.

L'ensemble de ces mesures ont ainsi permis :

- De poursuivre la dynamique de programmation et de réalisation des opérations FSE et IEF dont la dotation financière est programmée respectivement à hauteur de 105 et 117 %. L'objectif visé par l'Autorité de gestion est désormais de programmer les sous-réalisations et de consolider les résultats.
- D'amplifier la dynamique de programmation du volet FEDER du programme, les engagements étant confortés sur les Axes 1, 2 et 3, et en très forte croissance sur l'Axe 4.
- D'éviter à nouveau le dégageant d'office en 2020.

De conduire via l'évaluation de mise en œuvre un travail d'analyse approfondi, de l'impact du programme sur le volet recherche et développement économique

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 juil. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds Emergence Innovation 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	41 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes	Investissement dans le capital de personnes morales

relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Oui
9.1. Description de l'autre produit financier	Instrument financier : Fonds d'amorçage et de démarrage permettant une prise de participation au capital
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité	Personne morale existante ou nouvellement créée

juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	SOFIMAC INNOVATION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	41 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel à manifestation d'intérêt
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 mai 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 770 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	375 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 395 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	1 395 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	63 161,66
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	63 161,66
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi	

dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds Emergence Innovation 2 - Fonds spécifique d'amorçage et de démarrage
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Autre forme de soutien combinée avec le produit financier
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes	

[article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-143 453,27
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 395 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	1 395 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO07 - Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 500 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 2 - UNE SOCIÉTÉ PORTEUSE D'EMPLOIS
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 3 - UNE SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE : INFRASTRUCTURES, USAGES ET MUTUALISATION
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 4 - LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 5 - LA SOLIDARITÉ AVEC LES QUARTIERS URBAINS LES PLUS DÉFAVORISÉS
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 6 - UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE ET INCLUSIVE
-----------------	---

--

Axe prioritaire	AXE 7 - ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS L'EMPLOI
-----------------	--

--

Axe prioritaire	AXE 8 - ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	AXE 9 - ASSISTANCE TECHNIQUE FSE
-----------------	----------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
AXE 1	8 036 013,23	12,50%
AXE 4	50 203 474,32	120,15%
AXE 5	8 303 882,44	120,78%
Total	66 543 369,98	25,60%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Gravité	Code	Messages
		Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,98 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: SO03, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 112,79 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2a, indicateur: CO10, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 115,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,37 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 116,37 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO27, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 120,39 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 125,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: SO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 130,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 132,75 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 2, priorité d'investissement: 3a, indicateur: SO02, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: SO04, catégorie de région: M, année: 2019. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 177,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 177,48 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 177,50 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 3, priorité d'investissement: 2c, indicateur: SO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 8, priorité d'investissement: -, indicateur: SO11, catégorie de région: , année: 2018. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 242,86 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 8, priorité d'investissement: -, indicateur: SO11, catégorie de région: , année: 2019. Veillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 307,14 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: AXE 8, priorité d'investissement: -, indicateur: SO11, catégorie de région: , année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 142,11 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 144,22 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: AXE 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2020. Veillez vérifier.
Avertissement	2.177	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans les versions de travail > 0.